



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/540

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 22 mai 2023 de l'entreprise MIDITRACAGE sise 460 rue Dominique Larrey –
ZI Bec de Canard – BP 166 à 83088 TOULON Cedex 9, représentée par Monsieur FINOT Benoît, et agissant pour le
compte du Département,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise MIDITRACAGE est autorisée à stationner sur la chaussée afin de procéder à des travaux de signalisation horizontale sur routes départementales (RD 97 entre PR 37+000/37+950 et entre PR 34+400/35+500), entre le jeudi 02 novembre et le mercredi 22 novembre 2023 inclus.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux qui se dérouleront de jour et de nuit, des restrictions de circulation ponctuelles seront mises en place au droit des zones d'intervention, et la vitesse sera limitée à 50 km/h.

Article 3 :

Au droit des zones de travaux, le stationnement sera interdit et réservé aux seuls véhicules de l'entreprise MIDITRACAGE. L'interdiction sera dûment indiquée par une signalétique adéquate.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise MIDITRACAGE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 27 octobre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

